



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Systeme d'information sur les nouvelles entreprises (Sine)

Type d'opportunité : reconduction d'une enquête existante

Périodicité : pluriannuelle

Demandeur : Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Au cours de sa réunion du 26 mars 2026 la commission « Entreprises et stratégies de marché » a examiné la demande de renouvellement de l'avis d'opportunité du [Systeme d'information sur les nouvelles entreprises \(SINE\)](#) menée auprès des entreprises au sens des unités légales productives marchandes non agricoles relevant de créations pures. Une [fiche descriptive](#) avait été élaborée et mise en ligne en amont de la réunion, et l'enquête a fait l'objet d'une présentation [avec support](#).

Objectifs : L'objectif principal de l'enquête est de déterminer les caractéristiques des nouvelles entreprises et de suivre leur évolution au cours de leurs cinq premières années d'existence.

Plus précisément, la première interrogation de l'enquête permet de décrire le profil du créateur, de déterminer les conditions de la création d'entreprise et la préparation du projet et d'étudier les caractéristiques des entreprises l'année de leur création. Les enquêtes de réinterrogation permettent de suivre les trajectoires des entreprises et l'évolution de leurs caractéristiques. La cohorte 2026 a également pour nouveaux objectifs d'appréhender la question de l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les nouvelles entreprises, les actions mises en place en faveur de la transition écologique et de collecter de l'information sur les raisons de la cessation, le cas échéant.

Historique et contexte : Cette enquête auprès des entreprises créées en 2026 constituera la neuvième cohorte du dispositif initialisé en 1994 (1994, 1998, 2002, 2006, 2010, 2014, 2018, 2022). Jusqu'ici, chaque nouvelle cohorte faisait l'objet d'un avis en opportunité et chaque vague de collecte (trois par cohorte) était soumise au Comité du label pour un avis de conformité. Pour l'édition 2026, ces avis sont sollicités en une seule fois pour les trois vagues, avec néanmoins transmission des questionnaires définitifs et du bilan de leur test au Comité du Label.

L'enquête est d'initiative nationale avec pour objet d'alimenter le débat public. Elle est sans lien avec un règlement européen. Elle fait l'objet d'une exception spécifiée dans la circulaire du 16 octobre 2015 relative à la mise en œuvre des mesures de simplification administrative en matière d'enquêtes statistiques pour les petites entreprises, permettant d'interroger ces entreprises plusieurs fois dans l'année dans le cadre des enquêtes sur le suivi de cohortes des entreprises récemment créées.

Place dans le dispositif statistique et concertation : le dispositif Sine s'inscrit dans l'ensemble du système d'information sur la démographie des entreprises, qui permet notamment le suivi des entreprises actives économiquement, des créations, des défaillances et de la survie des entreprises nouvellement créées. Il a fait l'objet d'une refonte en s'appuyant sur le répertoire statistique Sirius et répondant au nouveau règlement européen EBS (European Business Statistics) en 2022 (Side).

Cependant, l'utilisation de sources administratives ne permet pas de disposer de suffisamment d'informations sur le profil des créateurs, les difficultés rencontrées et le devenir des entreprises créées, ni de fournir une mesure précise de la durée de vie des entreprises ou du taux de démarrage effectif de l'activité après l'immatriculation. Le programme Sine constitue ainsi une source unique d'informations sur le couple nouvelle entreprise/créateur.

Un groupe large d'utilisateurs réunissant de nombreuses compétences et de nombreux points de vue différents a été constitué lors du démarrage du projet Sine en 1994. Ce comité des utilisateurs a été réuni à de nombreuses reprises lors des cohortes précédentes. Il a été de nouveau réuni pour préparer le lancement de la première interrogation de la nouvelle cohorte 2026.

Questionnaire et collecte : Le questionnaire de première interrogation porte sur le profil du porteur de projet, la préparation et le financement de son entreprise, la situation actuelle de son entreprise au moment de l'enquête, les perspectives pour l'avenir. Les questions sur l'intelligence artificielle sont nouvellement introduites sur la cohorte 2026 en 1^{re} vague et pourraient être reconduites les vagues suivantes pour étudier les actions prises dans ce domaine depuis la création. Des questions sur la transition environnementale ont été introduites en 2022. Elles ont été largement remaniées à l'occasion de cette cohorte pour mieux prendre en compte les considérations actuelles sur le sujet. Enfin, les questions sur la cessation sont également nouvelles pour cette cohorte. Elles seront introduites également en 2^e vague. Leur maintien en 3^e vague dépendra du taux de réponse obtenu en 2^e vague, car la population des entreprises cessées pourrait être plus difficile à contacter et à convaincre à répondre que celles encore en activité. Les questionnaires de réinterrogation permettent de suivre le devenir de l'entreprise au bout de 3 et 5 ans, son développement et les conditions de sa pérennité ou réussite.

Pour cette nouvelle cohorte des entreprises créées au premier semestre 2026, il y aura 3 collectes : de novembre 2026 à mars 2027, de novembre 2029 à mars 2030, de novembre 2031 à mars 2032. Le protocole de collecte prévoit une interrogation par internet, avec un mode papier à la demande. Le temps de réponse médian consacré au remplissage est de 18 minutes et dépasse rarement 30 minutes. Il n'est pas prévu de poser aux créateurs des questions sensibles.

Utilisateurs et diffusion : La connaissance du mécanisme de formation des nouvelles entreprises et de leur développement constitue une demande forte d'acteurs publics ou privés, au niveau national ou local. Les chambres consulaires, les banques, les conseils régionaux, les organismes concernés par les politiques d'aides ou de soutien à la création d'entreprises, la Banque publique d'investissement, le ministère de l'Emploi et le ministère de l'Économie ont un besoin important d'informations en la matière afin d'orienter leur politique. Les chercheurs sont également utilisateurs des fichiers Sine via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD). Il y a aussi des utilisateurs internes à l'Insee.

Pour la 1^{re} interrogation de la cohorte 2026, les fichiers détail seront accessibles en interne à l'Insee puis via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) au cours du 1^{er} semestre 2028. Une publication de 4 pages (collection Insee Première, mise en ligne sur insee.fr) est prévue au cours du 1^{er} semestre 2028 ainsi qu'un Insee Résultats (tableaux détaillés avec secret statistique et intervalles de confiance) sur la même période.

Remarques en commission : aucune remarque à propos de l'opportunité de cette enquête n'a eu lieu suite à la publication de la fiche descriptive, ni en amont ni durant la Commission.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un avis d'opportunité favorable à ce projet d'enquête.

L'opportunité est accordée pour les différentes vagues concernant la cohorte des entreprises créées au premier semestre 2026, soit pour les 3 collectes suivantes : 2026-2027, 2029-2030, 2031-2032.